

Agenda 21 – Phase Etat des lieux
Thème : Qualité de l'environnement
Atelier Gestion de l'eau
Mercredi 13 octobre – 18h-20h

Animateurs

Pascal Clerc
Delphine Mondon

Directeur du CPIE Littoral basque
Animatrice du CPIE Littoral basque

Intervenants

Albert Larrousset
Anne-Laure Le Gourrierec
Stéphane Benesse
Michel Idiartegaray
Yan Mas

Maire de Guéthary
Chef d'Agence Lyonnaise des Eaux
Lyonnaise des Eaux
Lyonnaise des Eaux
Agur

🌟 **Tour de table des intervenants**

➤ **Commune de Guéthary, Albert Larrousset**

L'eau est un thème majeur dont s'est emparé le Conseil des Elus, avec le programme 33 du contrat territorial Pays Basque 2010, 2020 sur la gestion intégrée de l'eau. Il comprend plusieurs secteurs (zone côtière, intérieur des terres). C'est un sujet complexe, car concernant un nombre important d'acteurs localement, dont plusieurs syndicats.

Derrière tout ça est également présente la notion du prix du m³ d'eau.

Alors, comment organiser le territoire ?

En 1^{er} lieu, on ne travaille pas seul localement, il y a plusieurs échelles pour aborder la gestion de l'eau.

Nous suivons par exemple les préconisations du **Comité de bassin Adour Garonne** (25 départements...). Dans ce cadre on aborde l'eau en général (eau des milieux naturels, eau potable, assainissement de l'eau...)

Tout un **programme de mesures** est déterminé par le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outil de planification existant depuis 1992).

Pour arriver au niveau de la gestion locale de l'eau à Urrugne, il faut donc suivre différentes échelles :

Europe → Ministère → Comité de bassin → Urrugne qui a délégué les compétences à la CCSPB

Au niveau du Comité de Bassin Adour Garonne, il a été fixé **l'objectif d'un bon état de toutes les masses d'eau en 2015**. Le Ministre de l'environnement a décidé que 75% des masses d'eau soit en bon état pour 2015 au niveau national.

C'est un objectif difficile pour le Comité de Bassin Adour Garonne qui ramène l'objectif à 60% des masses d'eau, ce qui représente un coût estimé à 4 milliards d'euros d'investissement.

Actuellement, la Communauté de Communes est en attente d'un diagnostic de l'état, destiné à savoir si les masses d'eau sont en bon état : il faut déterminer leur **état écologique** et leur **état chimique** (où apparaît l'énorme problème des produits médicamenteux, non traités par les stations d'épuration).

Qu'est-ce qu'une masse d'eau ?

On définit une masse d'eau de la source jusqu'aux eaux de transition (estuaire).

Selon l'Agence de l'eau Adour Garonne : *portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Une **masse de surface** est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Une **masse d'eau souterraine** est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état.*

Les acteurs de la gestion de l'eau :

- La compétence pour l'eau a été conférée à la **Communauté de Communes**, ainsi que l'assainissement. Localement par exemple, elle a reçu du Préfet des mises en demeure pour la Station d'épuration d'Archilua et des Joncaux, ce qui a entraîné la construction de la station Laburenia et le traitement des Joncaux vers Fontarabie.
La Communauté de Communes a décidé de l'adhésion à un **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le SAGE « Côtiers Basques » pour le secteur **d'Anglet à Hendaye**.
- Les financeurs des projets sont **l'Agence de l'eau, le Conseil Général et le Conseil Régional**.
- Au niveau des communes, dans le contexte d'Urrugne par exemple, des modifications du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ont des conséquences sur l'eau.

Il s'agit réellement d'un sujet complexe, mais il y a des passages obligés pour aborder la gestion de l'eau : la réglementation (règlement soumis à enquêtes publiques, transcrit dans les PLU).

Le SAGE est un document de planification, mais il faut 3 ans pour sa mise en place.

Enfin un contrat de bassin opérationnel est en cours d'écriture, et sera soumis en janvier, ce qui permettrait de contractualiser des aides auprès des financeurs.

En savoir plus :

- **Site de l'agence de l'eau Adour Garonne** : <http://www.eau-adour-garonne.fr/> , en particulier des informations sur le Comité de Bassin, le SDAGE
- **Site de la Communauté de Communes Sud Pays Basque** : <http://www.cc-sudpaysbasque.com/> , des données sur l'eau à la rubrique → Habiter/Se déplacer/Préserver → Environnement et Cadre de vie

➤ Lyonnaise des eaux, Anne-Laure Le Gourriérec, Stéphane Benesse, Michel Idiartegaray

A Urrugne, la Lyonnaise des eaux est prestataire/délégataire de services, et a pour mission la production de l'eau (usines d'eau potable), la collecte et le traitement des eaux usées (stations d'épuration). Elle intervient à tous les niveaux du cycle de l'eau.

La société AGUR est en charge de la distribution de l'eau (entre la sortie de l'usine de production d'eau potable et le compteur de consommateur).

1. Ressources et Production

Ressource superficielle

• La retenue de Xoldokogaïna

Le barrage actuel date de 1992, et permet une capacité de 850 000 m³ (Le premier barrage de 1927 offrait une capacité de 375 000 m³). Ces **850 000 m³** constituent la ressource en eau d'Urrugne et une réelle richesse.

Il existe autour de la retenue d'eau un **périmètre de protection**, interdisant tout autre usage autour de ce périmètre. La réglementation impose en effet pour tout prélèvement d'eau la protection de la ressource. Cette eau alimente l'usine du Xoldokogaïna, « Le Filtre ».

Le barrage est rempli à 254 m de hauteur. Il se remplit essentiellement par les eaux de ruissellement et de pluie, et est vide assez rarement.

Il dessert les communes d'**Urrugne, Ascain et Bariatou** en fonctionnement normal, et Ciboure et Hendaye en fonctionnement de secours.

La retenue appartient à la collectivité, c'est de l'**eau publique**. Le rôle de la Lyonnaise est la gestion de la quantité et de la qualité. Quand il y a une vente d'eau, l'argent va à la Communauté de Communes. En effet, le 1^{er} janvier 2006, il y a eu transfert de compétences sur la gestion de l'eau d'Urrugne à la Communauté de Communes. Elle a pris en charge les coûts d'entretien, de traitement, et les déchets de traitement.

- A. Larrousset : Il est fondamental de considérer l'eau comme un bien universel. Le prix de l'eau est lié au coût du traitement. La loi sur l'eau (loi Barnier) prévoit l'obligation d'un budget annexe sur l'eau.

• L'usine du Xoldokogaïna

La capacité de traitement de l'usine est de **8 000 m³ par jour**. Le traitement de l'eau est complexe. (Plusieurs étapes : reminéralisation, déminéralisation, floculation, décantation, filtration sur sable, mise à l'équilibre à la soude, désinfection au Chlore).

En 2009, elle a produit **1 266 904 m³**.

Les analyses de l'eau donnent des résultats de **100 % de conformité bactériologique, et 99,83 % de conformité physicochimique**.

C'est une **eau superficielle**, et on a une oxydation des métaux du sol, qui sont dissous dans l'eau. Si l'eau n'était pas traitée, elle serait donc colorée.

C'est une eau qualifiée d'agressive (Une **eau aggressive** est une eau qui dissout les dépôts calcaires. L'agressivité est liée principalement à la quantité des différents composés du gaz carbonique présents dans l'eau. Une eau totalement adoucie a tendance à dissoudre un dépôt calcaire. L'agressivité de l'eau n'est pas liée à la corrosivité de l'eau).

Lors du traitement on retire le manganèse et les matières en suspension.

La désinfection au chlore est réglementaire (contexte de plan Vigipirate), le chlore permet une désinfection efficace, qui doit aller jusqu'au bout du trajet de l'eau c'est-à-dire chez l'utilisateur.

- **L'usine de la Bidassoa (alimentation du quartier de Béhobie)**

Il s'agit cette fois d'une **ressource souterraine** (sur la commune de Biriadou), et plus superficielle. Plusieurs forages, situés au bord de la Bidassoa (site d'Onchista et site d'Undibarre) alimentent l'usine de la Bidassoa. Les forages d'Undibarre ne sont pas soumis à l'influence des marées.

Ils desservent Hendaye, Biriadou et Urrugne (quartier de Béhobie).

La capacité de traitement de l'usine est de **7 000 m³ par jour** (Etapas nécessaires : déferrisation, démanganisation, filtration sur sable, désinfection au chlore).

Les analyses de l'eau donnent des résultats de **100 % de conformité bactériologique et physicochimique**.

- **Secours en cas de défaillance de l'usine du Xoldo :**

Un secours est possible depuis l'Usine d'Helbarron (St Pée sur Nivelle) : utilisation de la reprise existante (190 m³ par heure) de Choucoutoun vers le Xoldo.

Pour mémoire, en 2009 : 39 970 m³ (Travaux au Xoldo à l'automne 2009)

2. collecte et traitement des Eaux Usées

Depuis Octobre 2009, Urrugne Bourg est raccordé à la station d'épuration de Laburrenia.

Depuis juillet 2009, le quartier de Béhobie est raccordé au réseau d'assainissement de la Mancomunidad (Station de Fontarrabie) via le poste des Joncaux.

Quelques chiffres : 3 133 usagers concernés, 11 postes de relèvement, 44 km de réseau, 12 déversoirs d'orage

En savoir plus : <http://www.lyonnaise-des-eaux.fr/>

➤ Société Agur, Yan Mas

Agur est en charge de la **distribution de l'eau** depuis 2007. Il s'agit de contrats de longue durée, dans ce cas jusqu'en 2018.

Les ouvrages de distribution sont essentiellement souterrains (canalisations). Pour mémoire, la distribution consiste à entretenir des conduites sous terre (réparation des fuites, travaux de remplacement) et à assurer la relève des compteurs. L'eau distribuée sur Urrugne dans 4 directions : Olhette/Ascain – Olhette/Socoa – Bourg – Sud Urrugne/Béhobie. Une partie de l'eau est également distribuée dans les communes limitrophes.

On distingue **2 modes de fonctionnement : été et hiver**. En été, ce sont de gros pics de demande, 7 ou 10 fois plus qu'en hiver. Ces ratios de 7 à 10 dans les différences de consommation sont dus aux campings, à l'augmentation de population et à l'activité touristique en général.

Caractéristiques de la distribution d'eau à Urrugne :

- Une source en hauteur, ce qui permet un **acheminement gravitaire**.
- Une **pression importante**, nécessitant des équipements sur le réseau pour diminuer la pression (des stabilisateurs de pression par exemple).

Les canalisations sont en fonte, matériau nécessaire pour les pressions importantes (quelques-unes sont en PVC sur Olhette), et constituent 150 km de réseau.

Un programme de travaux a été engagé, le renouvellement des canalisations est en effet nécessaire.

Quelles perspectives d'amélioration du service ?

- **Minimiser les pertes** : on a actuellement 20 à 30% de pertes d'eau (ce qui est énorme), alors que le SDAGE préconise 20% maximum...
Pour calculer le rendement du réseau, on calcule le débit de fuite, c'est-à-dire ce qui rentre et ce qui sort.

- Supprimer les branchements en plomb : (un décret vise à les supprimer) c'est important notamment dans le contexte local d'une eau agressive, le plomb pouvant induire des problèmes de saturnisme. Tous les branchements seront changés d'ici 2011 (la loi prévoit d'ici 2013). Mais l'enjeu est aussi le changement chez les particuliers, ce qui est plus compliqué à mettre en place.

En ce qui concerne les 4000 usagers sur Urrugne, les moyennes de consommation sont raisonnables, comme dans l'ensemble du pays basque intérieur. (*Moyenne nationale : 120 m³ par foyer*).

Agur assure le service de facturation et la CCSPB détermine ce qui revient aux différents prestataires sur la base des tarifs fixés par les élus.

Le prix de l'eau est réparti en 3 tiers : pour l'eau, pour l'assainissement, et pour les taxes.

- Y a-t-il des réseaux d'eau non traités ? Par exemple pour les lavages des voitures, etc.
 - Y. Mas : Il en existe mais n'appartiennent pas à la collectivité. C'est intéressant sur le principe, mais il faut voir la nécessité des investissements : des double réseaux, et l'entretien supplémentaire...
- Pourquoi n'y a-t-il plus de fontaine à Urrugne ?
 - une raison évoquée est le manque de pression. Mais certaines maisons étant alimentées par ce même réseau, on peut y repenser (lors du réaménagement du bourg notamment).

En savoir plus : www.agur.fr/

✿ Echanges et discussion sur les points soulevés

- Quel est le lien entre l'augmentation des consommations d'eau l'été, en période où les orages sont plus nombreux, et la Directive Cadre Eau (DCE), imposant des normes sur la qualité des eaux de baignade ?
 - A. Larrousset : le tourisme a une grande influence. La station d'épuration de Laburrenia traite Ciboure, Urrugne et bientôt une partie d'Hendaye (la station des 2 Jumeaux est en fonctionnement limite).
 - Le problème fondamental localement est que **les réseaux des eaux usées et pluviales sont réunis**.
- Et l'impact des industriels et de l'agriculture ?
 - A. Larrousset : actuellement il y a une surveillance importante des industriels et gros agriculteurs, c'est très contrôlé.
Pour revenir au problème de pollution, plusieurs phénomènes sont en cause : le réseau des maisons individuelles vers la station d'épuration n'est pas étanche partout, et les eaux usées et pluviales sont ensemble. Les réseaux sont alors insuffisants lors de pluies intenses : **les eaux diluées par les pluies sont déversées dans les milieux naturels sans traitement par les déversoirs d'orage situés sur le réseau**.
Au cœur de Ciboure, de nouvelles installations ont été réalisées au niveau de l'ancienne école de pêche (Bassin de stockage) pour collecter les eaux en temps de pluie.
Or l'eau pluviale est à la charge des communes (pas de la Communauté de Communes).
Pour les eaux pluviales, la difficulté vient également des eaux de ruissellement. On n'a pas anticipé à l'époque des installations du réseau.
Des exemples évitant dans une certaine mesure ces problèmes existent : dans certains écoquartiers, la **végétalisation des toits et des terrasses** évite une partie du ruissellement. Ça va être pris en compte bientôt (effets du Grenelle 2).
- A. Larrousset : En ce qui concerne l'autoroute, paradoxalement, l'élargissement de l'autoroute va permettre la **prise en compte du problème des eaux pluviales**. Actuellement tout le ruissellement va dans les ruisseaux. Après les aménagements, l'eau ira dans des bassins, permettant une diffusion lente et un traitement des eaux, avec la demande d'un suivi bactériologique.
L'objectif est de stocker l'eau avant de la rejeter dans le circuit.
- Le problème des **inondations** reste fondamental localement et induit de fortes pollutions.

- Il est important de considérer les problèmes à la source : par exemple, **comment limiter la consommation d'eau ?**
- La **pollution des milieux naturels** est une réalité dramatique : les sources, ruisseaux, et plages. La baisse de la qualité de milieux provoque la disparition des animaux marins...
- Il y a également le **problème de la salinité**, lors des grands coefficients de marée, et le traitement dans les égouts avec intrusion des eaux de mer.
 - A. Larrousset : sur Ciboure les équipements sont prévus. Sur Saint-Jean, c'est en cours de traitement.
 - A-L. Le Gourrierec : l'intrusion d'eau de mer a diminué. Et en fonctionnement normal (hors pluies intenses et grandes marées) il n'y a pas de rejet d'eaux usées sans traitement au milieu naturel. Le chiffre souvent cité de 15% est erroné. C'est en réalité un maximum de 5-10% au global (c'est toujours trop mais ça relativise).
Par contre **le problème des grandes marées est une réalité**. Beaucoup de travaux ont été engagés pour résorber les eaux de mer. La communauté de Communes a clairement engagé des travaux pour réduire ces intrusions, avec des investissements importants. Mais les résultats n'ont pas été réellement à la hauteur. Il faut faire le lien avec les branchements privatifs, mais comme c'est du bâti ancien, c'est beaucoup plus compliqué...
Efficacité des stations d'épuration vis-à-vis des chlorures : Laburenia a une capacité d'absorption limitée, mais néanmoins supérieure à celle d'Archilua.
La difficulté vient des branchements privés non-conformes. Beaucoup de particuliers ont des branchements non étanches, qui peuvent collecter des eaux salées pour certains coefficients et des eaux de pluie alors que le réseau est séparatif. Le constat est que la mise en conformité des branchements ne se fait que lorsque les collectivités menacent ou mettent en œuvre des pénalités.
 - A. Larrousset : C'est le pouvoir de police du maire. La commune a 4000 branchements à contrôler ce qui est bien sûr long et cher...
 - Pour l'assainissement non public : comment contrôler que ça marche bien ?
- Est-ce lié à la fermeture des plages ?
 - A-L. Le Gourrierec : non, c'est un sujet différent des problèmes d'intrusion d'eau de mer.
- Et les inondations à Saint-Pée sur Nivelles ?
 - Y. Mas : la station est à réhabiliter (elle a 40 ans). Ça a une influence sur le littoral : à Saint-Pée il y a le problème de l'intrusion de l'eau pluviale, qui perturbe le fonctionnement normal des stations. Quand on a des phases d'afflux pluviométriques importants, on a des déversements, qui impactent alors les eaux de baignade. Les sujets sont bien identifiés et on tente de les traiter...
- A quand des drapeaux bleus sur les plages ?
 - A. Larrousset : Pour 2005, la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines) devait être terminée... Des investissements ont été engagés pour traiter les eaux de pluie, avec un résultat de 82%. Les 18% restants sont chers... Après avoir traité toutes les stations littorales, il reste cependant des problèmes.
Le problème majeur actuellement est celui des bassins versants. Il y a un retard de traitement, mais la réglementation pousse aux évolutions... en particulier la Directive sur les eaux de baignade.
Par temps sec ça va, c'est par temps de pluie que se posent les problèmes importants. Pour mieux comprendre ces problèmes, on fait des analyses d'une bactérie, *Escherichia coli* ou *E. coli* pour voir d'où vient la pollution : si c'est d'origine humaine, d'élevage, ou autre.
Nous avons également saisi le Réseau de recherche du littoral aquitain pour affiner la connaissance de *E. coli*.
Pour le moment, les plages absorbent les rejets...
- Pour le problème des plages, peut-on chlorer l'eau issue des stations d'épuration ?
 - A. Larrousset : attention ! La DCE demande un bon état des eaux, en tant que milieu naturel et lieu de vie pour les chaînes alimentaires... non on ne peut pas chlorer ! Il s'agirait d'une réelle contradiction avec le maintien de la vie des masses d'eau. Les équilibres naturels sont subtils et il faut les respecter...

Quelles pistes peut-on envisager sur cette problématique de l'eau ? Au-delà de l'implication de la Communauté de Communes ? Que peut-on faire ?

- Pour le service d'assainissement non collectif, il est possible d'apporter une contribution financière au SPANC. Pour en savoir plus, voir le site <http://www.spanc.fr/>.
 - A. Larrousset : il faut d'abord réaliser des diagnostics, puis la mise en conformité des particuliers. Pour la réhabilitation, des aides sont possibles de l'Agence de l'eau. Le règlement sanitaire inter-départemental peut également être appliqué.
- **Pour éviter le traitement, commencer par limiter la consommation...**
 - A. Larrousset : chaque année la consommation diminue... c'est du en partie au progrès des appareils électroménagers.
 - On peut récupérer l'eau de pluie par exemple... quelles incitations peut-on mettre en place ?
- Où vont les effluents d'Ibardin ? En Espagne ? Il y a une décharge proche...
 - G. Hacala : ça dépend de la ville de Vera, qui est en attente de subventions du gouvernement de Navarre.
- A. Larrousset : pour commencer, vérifier qu'on est bien raccordé.
- Alerter sur les dysfonctionnements d'autres particuliers.
- Limiter la pollution chimique des particuliers sur les jardins par exemple (les produits phytosanitaires des particuliers représentent d'énormes quantités).
- Et la citoyenneté ? Comment la mettre en oeuvre...
- Poursuivre l'information et la formation.
- Qu'en est-il des rumeurs sur d'éventuelles **augmentations du prix de l'eau** (au niveau national) ?
 - A. Larrousset : ce sera du aux équipements qu'il faut mettre en place. Le traitement de l'eau est excessivement cher.
 - A-L. Le Gourriec : le prix part des prestataires intégrant les annuités et l'amortissement des investissements, actuellement ce prix est maîtrisé, il y a des contrôles. **L'eau est actuellement le service le plus contrôlé, avec un souci fort de transparence.** Il faut prendre en compte le coût du personnel, l'énergie, le traitement des déchets... l'évolution du prix de la part des sociétés privées est contrôlée. Mais il faut prendre en compte **l'équilibre difficile entre une exigence accrue de qualité (eau, eau de baignade) de la part des usagers et des compromis difficiles à accepter (coupures d'eau...)**.
 - Quel autre produit (1m³=1tonne) est livré directement aux particuliers à ce prix ? ...
 - Tout le reste augmente énormément : l'énergie, les communications... L'eau a encore le prix d'une baguette par jour...

Contacts Agenda 21 :

Mairie d'Urrugne : Claire d'Elbée : clairedelbee@mairie-urrugne.fr

CPIE Littoral Basque :

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
INGURUMEN ALDEKO EKIMEN ZENTRO IRAUNKORRA
www.cpie-littoral-basque.eu – cpie.littoral.basque@hendaye.com
Amis d'Abbadia / Abbadiako Adixkideak - "Larretxea"
64700 Hendaye /Hendaia
Tél. 05.59.20.37.20 - Fax : 05.59.20.54.20



LITTORAL BASQUE
EUSKAL ITSASBAZTERRA